



LES REVENDICATIONS AU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Le gouvernement Charest doit réformer en profondeur le régime forestier et placer la sylviculture au centre de cette réforme. La CSN et la FTPF poursuivent leur réflexion pour présenter leur vision d'une vaste réforme lors des consultations annoncées par le ministre Bécharde et qui devraient se tenir au cours de la prochaine année. Mais déjà, les organisations estiment qu'une transformation du régime forestier doit tenir compte des éléments suivants :

- r Concilier la préoccupation environnementale de la pérennité de la ressource et la préoccupation sociale de maintenir des emplois dans tous les secteurs d'activité de l'industrie.
- r Traiter de l'allocation de la ressource, le mode de redevance, les opérations sylvicoles, notamment par la reconnaissance du travail des ouvriers et le relèvement de leurs conditions de travail et l'aménagement forestier durable.
- r Privilégier la transparence lors de l'octroi des contrats d'aménagement forestier, peu importe leur évolution.
- r Placer à l'avant-plan les intérêts des Premières Nations et des communautés locales dépendantes de la forêt.
- r Privilégier la norme de certification FSC.
- r Supporter le développement d'une industrie des produits forestiers moderne, innovatrice et concurrentielle tant sur le plan de ses activités économiques que de ses responsabilités sociales.
- r Soutenir le développement d'une industrie autonome de l'aménagement forestier.

NE LAISSONS PAS TOMBER LA FORÊT!
SOUTENONS LES TRAVAILLEURS !

